

Celui-ci (1883-1955), assistant principal des Chemins de Fer Luxembourgeois, était marié deux fois.

De Célestine Klein de Roodt, il eut deux fils : Pierre, né le 3-8-1920 à Dudelange, épouse de Ginette Rafalis (3 enfants), établi expert-comptable à Montpellier ; et André, né le 8-7-1921 à Dudelange, époux d'Adine Leenhardt (4 enfants) habitant également Montpellier.

Marié en secondes noces à Marguerite Fanuel, Emile George en eut un fils, Claude, né le 9-6-1932, époux de Thila Weber (2 enfants).

c d) Le 15-1-1840 naquirent les jumelles Marie Eugénie et Amélie Augustine George dont la première mourut déjà le 4 juillet de la même année (10).

Amélie (1840-1920) épousa Michel Gauvillé (1836-1912), employé des Chemins de fer.

Nous avons vu qu'en 1945 la partie du château ayant appartenu à Franz de Colnet-d'Huart passa à la Croix-Rouge. Trois ans plus tard, celle-ci acquit de M. de Bergès de Paris, parent d'Amélie Gauvillé-George, l'autre partie du château pour y installer une Maison pour Enfants (10bis).

## XII. 1) JEAN FRANÇOIS JOSEPH

Le fils aîné du chevalier-baron J. Philippe d'Huart naquit en 1789 — d'après les actes de décès de Bertrange (greffe du Tribunal) — à Hollerich.

Dans l'ouvrage de Ch. Schaack (11), il est question d'un Jean François Charles d'Huart qui, le 17 vendémiaire an VI (8-10-1797) aurait été incorporé dans le 3<sup>e</sup> bataillon bis du train d'artillerie. En 1809, il aurait passé comme fusilier dans l'infanterie de ligne pour rentrer dans ses foyers en 1813.

Comme Jean François Charles, frère de Jean François Joseph, naquit en 1797, il ne peut s'agir, en l'occurrence, que de l'aîné des d'Huart de Bertrange, compte tenu que l'année de l'enrôlement (1797) est inexacte.

Les 1-6-1820, 2-6-1823 et 1-6-1826, Jean François Joseph fut élu par l'Ordre équestre aux Etats provinciaux. Aux séances solennelles, et comme ses collègues, il était habillé de noir et portait l'épée ainsi que le tricorne orné d'une plume (12). Il fit partie de la Députation à partir du 9-7-1824 et il quitta les Etats lors de la dissolution de l'Administration provinciale par arrêté royal du 5-3-1831 (13).

D'après une de nos sources, il aurait encore fait partie de la Députation à la veille de la Révolution belge. Mais ayant adhéré à celle-ci, il n'aurait plus participé au gouvernement de la capitale, assumé par la Députation après la mort du gouverneur Willmar ainsi que le prévoyait la loi fondamentale (14).

Cette assertion ne correspond pas aux sources officielles qui font cesser l'appartenance de Jean Fr. d'Huart à la Députation le 8-7-1825 (15).